<u>Bulletin de</u> L'ISPB

Mars 2012



ELECTIONS ISPB SUITE

Renouvellement des responsabilités au sein de l'ISPB:

Département de Santé Publique : élection de Joëlle GOUDABLE comme responsable et Marie-Paule GUSTIN-PAULTRE en responsable adjointe.

Commission de la Formation Continue : Marie-Geneviève DIJOUX prend la suite de Joëlle GOUDABLE pour la responsabilité de cette commission.

Commission des Relations Internationales: Françoise FALSON a été élue et poursuit donc son mandat à la tête de cette commission.

NUMERUS CLAUSUS

L'arrêté fixant le nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie est paru le 9 mars. Pour notre composante, nous accueillerons l'année prochaine **168** étudiants de Lyon-1 (116 de Lyon-Est, 52 de Lyon-Sud) et **55** étudiants de St-Etienne.

Notre numerus clausus reste donc à 223, auquel peuvent s'ajouter un contingent d'étudiants étrangers (8%) et un contingent d'élèves de l'école de Santé des Armées (6 maximum).

COMITE DE COORDINATION OPERATIONNEL

Le CCO du 9 mars 2012 après s'être penché sur sa composition interne et sur le dernier CEVU de l'Université a permis aux commissions de s'exprimer.

Ainsi la Commission de Pédagogie, représentée par Nadia WALLSCHOFFER, a pu émettre des suggestions sur la globalité des heures d'enseignement, qui paraissent très chargées en 3ème et 4ème années. Un recentrage sur les fondamentaux semble donc nécessaire si l'on souhaite rester dans un total d'heures acceptable pour les étudiants.

Le problème de l'absentéisme aux cours a été soulevé, des solutions sont à l'étude pour améliorer cette situation.

Les Commissions Scientifiques et les RI se réuniront prochainement pour poursuivre leurs actions.



REMISE DES PRIX ET DES SERMENTS

Samedi 17 mars s'est déroulée la traditionnelle Remise des Prix pour la promotion 2011, sous la Présidence du Recteur R. DEBBASCH et la présence de F.N. GILLY, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1, et J. VOLCKMANN, Président du Conseil de l'ISPB.

Après les allocutions prononcées par le Recteur, le Président de l'Université, le Président de l'AAEPL, le Président d'ANCEPHAL, le bilan de l'année 2011 a été présenté par Christine VINCIGUERRA, Directrice de l'ISPB.

Cette présentation a porté sur les arrivées, les départs des personnels et les promotions. Une minute de silence fut respectée en mémoire d'Alain BATAILLARD. Les nombreuses actions de formation initiale et de formation continue, les résultats du concours de l'Internat, les projets bien avancés et structurés de l'ISPB (Plateforme de Bioproduction et IDEFI SAMSEI, la rénovation de la salle de TP de Toxicologie / Chimie Thérapeutique) ont ensuite été présentés.

La qualité des équipes de recherche, les axes de développement et les distinctions obtenues ont permis d'exprimer l'excellence de la Recherche à l'ISPB.

Le recouvrement de la taxe d'apprentissage, devenu indispensable pour le fonctionnement de la Faculté de Pharmacie, a été particulièrement souligné.

Un bilan concernant la promotion 2011 fut également présenté, incluant le nombre d'étudiants et d'internes ayant validés leur internat, le nombre de thèses soutenues, la mobilité des étudiants et les événements ayant le plus marqués cette promotion.

Puis, Christine VINCIGUERRA a retracé, photos à l'appui, la carrière universitaire de François LOCHER, qui a suivi cette promotion pendant leurs années d'étude. Elle lui a remis une carte cadeau au nom de l'ensemble de l'ISPB, destinée à un voyage vers la destination de son choix.

La cérémonie continua avec la remise des prix décernés par les partenaires de l'ISPB et la lecture du Serment des Pharmaciens.

La Remise du Diplôme de Docteur en Pharmacie à Jacques VOLCKMANN a clôturé cette manifestation. Tous les présents furent alors conviés à se rendre sur les marches du perron de la Faculté, pour la traditionnelle photo de promotion, avant d'être invités à participer au non moins traditionnel buffet.

Le diaporama et les photos de cet évènement sont présents sur le site de l'ISPB (Rubrique « La faculté » « Manifestations »).



LE SAVIEZ VOUS?

La MGEN vous propose un dispositif de médiation gratuit en cas de désaccord en faisant intervenir un tiers indépendant et impartial.

Ainsi dans un délai de 4 mois, vous avez la garantie d'obtenir une réponse du médiateur en évitant une procédure contentieuse couteuse.

Toute personne physique, adhérent, bénéficiaire conjoint ou enfant peut bénéficier de ce service à l'exception des litiges concernant les professionnels de santé ou les partenaires du groupe MGEN.

La saisine du Médiateur se fait par écrit à l'adresse suivante

MGEN

Le Médiateur, 3 square Max-Hymans 75748 Paris Cedex 15

TRAVAUX

Des travaux vont être réalisés dans les bureaux de la direction de l'ISPB: bureau de la directrice administrative (Patricia SILVEIRA), bureau du secrétariat (Sandrine TROLLIET) et bureau de la Directrice (Christine VINCIGUERRA) du 10 au 27 avril 2012 (si tout se passe comme prévu).

Vous pourrez donc trouver Sandrine et Patricia dans la salle du comité de Direction (qui sera donc indisponible pendant cette période) et Christine VINCIGUERRA dans une pièce voisine (qui vous sera précisée ultérieurement).